

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 16 janvier 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 00.

Les membres du conseil présents sont : mesdames Josée Leclair et Marie-Claude Ayotte, messieurs Benoit Desrochers, Olivier Guilbert Choinière, Pierre Coutu et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-01-011

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière d'adopter l'ordre du jour tel que modifié séance tenante.

[L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.]

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Ordre du jour tel qu'adopté

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. CORRESPONDANCE

4. GREFFE

- 4.1 PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS
- 4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 528-2022 TARIFICATIONS ET COMPENSATIONS 2023
- 4.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – 2023-530 RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE PRÉEMPTION
- 4.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – 529-2022 RÉMUNÉRATION DES ÉLUS
- 4.6 AUTORISATION DE DÉPENSE ET MANDAT D'ARPENTAGE POUR LE MATRICULE 2106-55-5515-00-0000
- 4.7 AUTORISATION DE DÉPENSE ET ENREGISTREMENT DE SERVITUDE MATRICULE 2106-55-5515-00-0000
- 4.8 AVIS DE RÉFÉRENDUM LE 19 MARS 2023 : DÉCRÉTANT DES DÉPENSES RELATIVES AU RÉSEAU D'ÉGOUTS

5. TRÉSORERIE

- 5.1 DÉPÔT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2022
- 5.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCAISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2022
- 5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 11 JANVIER 2023
- 5.4 RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

6. RESSOURCES HUMAINES

- 6.1 OUVERTURE DE POSTE : PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL ET SOUTIEN AUX ACTIVITÉS
- 6.2 OUVERTURE DE POSTE : EMPLOYÉ(E)S À L'URBANISME
- 6.3 RELANCE : SURVEILLANT DE PATINOIRE
- 6.4 RENOUVELLEMENT CONTRAT DE LA BRIGADIÈRE

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 7.1 CHANGEMENT D'AFFECTATION POUR LE LOYER MUNICIPAL DU 2191 RUE PRINCIPALE

8. LOISIRS ET PARCS

- 8.1 MANDAT DE SIGNATURE POUR MODIFIER L'ENTENTE DE CESSION
- 8.2 AUTORISATION DE DÉPENSE : LOGICIEL DE GESTION DES LOISIRS
- 8.3 DEMANDE D'EXTENSION AU MINISTÈRE DE ÂÎNÉS POUR LE DÉPÔT DU PLAN MUNICIPALITÉ AMIE DES ÂÎNÉS (MADA)

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLIC

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. CORRESPONDANCE

xx

Il n'y a pas de correspondance de déposée ce mois-ci.

4. GREFFE

4.1 Procès-verbaux antérieurs

Considérant la transition actuellement en vigueur au niveau de la greffe, les procès-verbaux seront déposés lors de la prochaine séance ordinaire.

4.2 Adoption du règlement 530-2022 Tarifications et compensations 2023

2023-01-012

Considérant l'avis de motion et le dépôt effectué le 20 décembre 2022;

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyée par madame Marie-Claude Ayotte d'adopter le règlement 530-2022 établissant les modalités de tarifications et compensations pour l'année 2023.

Le maire demande le vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.3 Avis de motion et dépôt – 2023-531 Règlement sur le droit de préemption

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en conformité avec son énoncé de vision stratégique et son plan d'urbanisme, souhaite posséder un droit de préemption pour des fins municipales;

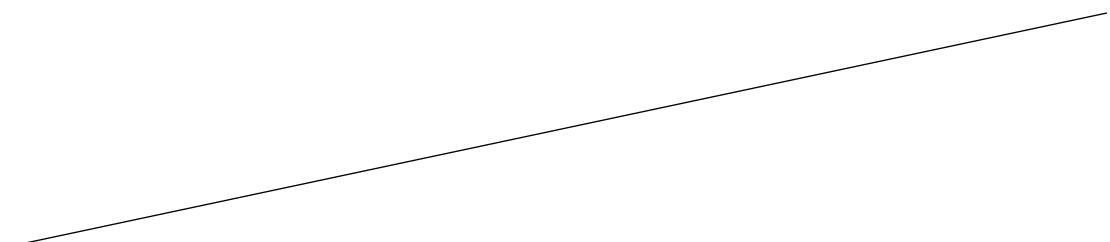
CONSIDÉRANT QUE le droit de préemption permet à la municipalité d'acquérir en priorité un immeuble identifié, qui est mis en vente par le propriétaire, à l'exception des ventes par des liens familiaux ;

CONSIDÉRANT les articles 1104.1.1 et suivants du Code municipal (RLRQ, ch. C-27.1);

Madame Marie-Claude Ayotte donne avis et dépose le projet de règlement 2023-531 dont les objectifs du règlement sont de déterminer les portions de territoire, les lots et les immeubles visés par un droit de préemption exercé à la discrétion du conseil et prévoir les modalités d'exercice de celui-ci, pour les fins municipales prévues. Il énonce également les fins municipales pour lesquelles elle peut exercer un tel droit ainsi que les conditions pour ce faire.

4.5 Avis de motion et dépôt – 529-2022 Rémunération des élus

Monsieur Louis Bérard donne avis et dépose le projet de règlement 529-2022 concernant la rémunération des élus pour l'année 2023 et les années subséquentes.



2023-01-013

4.6 Autorisation de dépense et mandat d'arpentage pour le matricule 2106-55-5515-00-0000

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser une dépense maximale de 5000\$ pour l'arpentage du lot 2106-55-5515-00-0000 afin de réaliser les documents requis afin d'établir une servitude de passage.

Ce montant sera pris dans le surplus non affecté et affectera le poste budgétaire 03 51000 000.

Le maire demande le vote.

Résultat du vote. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2023-01-014

4.7 Autorisation de dépense et enregistrement de servitude matricule 2106-55-5515-00-0000

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Marie-Claude Ayotte d'autoriser une dépense maximale de 5000\$ pour l'enregistrement du lot 2106-55-5515-00-0000 afin de réaliser les documents requis afin d'établir une servitude de passage. Monsieur Louis Bérard, maire et monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général, soient autorisés à signer tout document en ce sens. De plus, qu'en l'absence du maire, monsieur Serge Perreault, maire suppléant, soit autorisé à signer et que la directrice des loisirs, madame Isabelle Chauvin soit autorisée à contresigner en l'absence du directeur général.

Ce montant sera pris dans le surplus non affecté et affectera le poste budgétaire 03 51000 000.

Le maire demande le vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.8 Avis de référendum le 19 mars 2023 : Décrétant des dépenses relatives au réseau d'égouts

Considérant que le registre des personnes habiles a voté sur le sujet à atteint leur seuil requis pour exiger un référendum;

Considérant que l'article 514 de la Loi sur les référendums et les élections oblige un référendum uniquement pour les personnes concernées par plus de 75% de l'emprunt et que le règlement 525-2022 ordonne l'application de 90% des frais aux utilisateurs du secteur;

Considérant que l'article 567 de la Loi sur les référendums n'indique pas de vote par anticipation lorsque c'est pour un secteur donné;

Le greffier-trésorier étant d'office le président de référendum conformément à la Loi annonce la possibilité d'un scrutin le dimanche 19 mars 2023 pour le secteur concerné par le règlement 525-2022 décrétant une dépense pour relatives au réseau d'égouts.

5. TRÉSORERIE

5.1 Dépôt des déboursés et comptes à payer au 31 décembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'analyse des comptes à payer en date du 31 décembre 2022.

Monsieur Serge Perreault fait la lecture de quelques comptes à titre d'exemple.

5.2 Dépôt de la liste des décaissements au 31 décembre 2022

Le directeur général et greffier-trésorier dépose journal des déboursés détaillant les paiements faits par chèque et par virement bancaire en date du 31 décembre 2022.

5.3 Dépôt de la liste des engagements au 11 janvier 2023

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés en date du 16 janvier 2023.

5.4 Rapport financier préliminaire au 31 décembre 2022

Le directeur général dépose le rapport financier des activités de fonctionnement en date du 31 décembre 2022, sujet à ajustement par le vérificateur comptable externe.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1 Ouverture de poste : Préposé(e) à l'accueil et soutien aux activités

À partir du 19 janvier et pour une période de 14 jours, un emploi à temps plein à titre de Préposé(e) à l'accueil et au soutien aux activités sera affiché afin de pourvoir ce nouveau poste.

Ce poste a pour objectif, notamment, de mieux répondre rapidement et efficacement aux demandes d'informations des citoyens ainsi que de bonifier les communications municipales.

6.2 Ouverture de poste : Employé(e)s à l'urbanisme

À partir du 19 janvier et pour une période de 14 jours, la municipalité sera à la recherche de candidat à temps plein ou à temps partiel, selon la préférence des candidats, afin de répondre aux besoins actuels pour le traitement, l'émission et le suivi des permis de construction.

6.3 Relance : Surveillant de patinoire

La municipalité est toujours à la recherche d'un surveillant de patinoire pour les soirées de semaine ainsi que les fins de semaine.

6.4 Renouvellement contrat de la brigadière

xx

2023-01-015

Considérant que la municipalité désire maintenir le service de brigadier scolaire;

Considérant qu'un ajustement salarial est nécessaire afin de représenter les responsabilités et les tâches de l'emploi;

Considérant que l'employée n'est pas assujettie à une convention collective;

Il est proposé par monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser le renouvellement du contrat de travail selon les modalités discutées.

Le maire demande le vote.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

7.1 Changement d'affectation pour le loyer municipal du 2191 rue Principale

2023-01-016

Il est proposé par monsieur Pierre Coutu et appuyé par madame Josée Leclair de mandater monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général afin de procéder à la reprise du loyer municipal du 2191 rue Principal afin de voir au changement d'affectation des locaux.

Le maire demande le vote.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8. LOISIRS ET PARCS

8.1 Mandat de signature pour modifier l'entente de cession

2023-01-017

Il est proposé par madame Marie-Claude Ayotte et appuyé par monsieur Serge Perreault de mandater monsieur Louis Bérard, maire et monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général afin d'établir les nouvelles modalités et de signer les documents requis afin de modifier l'entente de cession de l'église située sur le territoire. De plus, qu'en l'absence du maire, monsieur Serge Perreault, maire suppléant, soit autorisé à signer et que la directrice des loisirs, madame Isabelle Chauvin soit autorisée à contresigner en l'absence du directeur général. Une somme maximale de 5000\$ est autorisée afin de procéder à la signature notariée de cette modification.

Ce montant sera pris dans le surplus non affecté et affectera le poste budgétaire 03 51000 000.

Le maire demande le vote.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



8.2 Autorisation de dépense : Logiciel de gestion des loisirs

2023-01-018

- Considérant que la municipalité désire offrir un service de qualité;
- Considérant que les gains en productivité offerts par la plateforme sont très importants;
- Considérant que la plateforme permettra une inscription autonome des citoyens aux activités, la location de salle ainsi que le paiement en ligne et le suivi de ses inscriptions et relevé d'impôt.

Il est proposé par monsieur monsieur Olivier Guilbert Choinière et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser une dépense de 1000.00\$, plus les taxes applicables pour l'acquisition et l'hébergement d'une plateforme en ligne auprès de Logiciels Sports Plus ainsi qu'un maximum de 240\$ pour les frais de formation.

Ce montant sera pris dans le surplus non affecté et affectera le poste budgétaire 03 51000 000.

Le maire demande le vote.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

8.3 Demande d'extension au ministère des aînés pour le dépôt du plan Municipalité Amie des Aînés (MADA)

2023-01-019

- Considérant que les travaux ont débutés le sondage de consultation a été réalisé et compilé;
- Considérant que la mise en place du plan d'action nécessite un délai supplémentaire jusqu'à la fin septembre 2023 afin d'être pleinement arrimé avec la réalité du milieu notamment le centre multifonctionnel actuellement en développement;

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Olivier Guilbert Choinière de mandater la directrice des loisirs et des organismes communautaires, Madame Isabelle Chauvin, afin de demander une extension de délais afin de déposer le plan MADA auprès du ministère et ses partenaires.

Le maire demande le vote.
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10. TRAVAUX PUBLICS

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

Les conseils font le rapport de leurs interventions municipales.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

xx

Les citoyens posent des questions sur plus de 17 sujets à l'ordre du jour ou non, principalement sur le projet d'égout, la taxation et les dépenses générales de la municipalité.

Il y avait 29 personnes présentes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 20 h 12.

Louis Bérard, maire

*David Paradis-Lapointe, directeur
général et greffier-trésorier*

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Louis Bérard, maire